

# La calomnie pour ligne éditoriale

Page 4

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3404 - Jeudi 6 novembre 2014 - Prix : 10 DA

La Française Lydie Salvayre obtient le prix littéraire

### Kamel Daoud rate le Goncourt

Page 24



Après le FLN, le PLJ appuie l'initiative du parti

# Le FFS élargit l'appui à son consensus

Page 3

## Terra incognita

Par Mohamed Habili

C'est devenu un lieu commun de dire que les Etats-Unis ont le don d'intervenir militairement dans des pays dont ils ne savent pas grand-chose. Bien souvent cette constatation prend la forme d'une hypothèse : ils auraient su à chaque fois dans quel guépier ils allaient se fourrer, ils seraient restés sagement chez eux, et le monde aurait à chaque fois fait l'économie d'une crise et d'une guerre longue et sanglante. Ainsi en est-il de l'Irak : si l'administration Bush ne s'était pas fait en 2003 un point d'honneur de renverser le régime de Saddam Hussein, ce pays se porterait bien mieux aujourd'hui - même sous Saddam, à supposer que celui-ci soit resté tout ce temps le maître du pays. Il existe pourtant un cas où s'ils n'étaient pas intervenus la situation serait aujourd'hui beaucoup plus dramatique qu'elle ne l'est. Ce cas concerne paradoxalement le même pays, l'Irak. En 2003, les Américains avaient envahi un pays qui ne représentait aucun danger pour leur sécurité. Il faut dire qu'ils étaient à cette époque encore sous le choc du 11 Septembre 2001, la seule fois dans leur histoire où ils avaient été attaqués sur leur propre territoire, et que cet état d'esprit les portait à voir des ennemis même là où il n'y en avait pas.

Suite en page 3

## Un mort et des dizaines de blessés

# Déraillement d'un train à Alger

Lire page 2



Ph > Mehdi B.J. A.

LE MEILLEUR CHOIX C'EST LIBERTY1

COMPOSEZ \*720#

# 2 HEURES

=

# 99 DA

Avec Liberty1 de Djazzy, pour 99 DA seulement, bénéficiez de 2 heures de communications vers le réseau Djazzy, et d'une tarification avantageuse de 3.5DA/30secondes vers tous les réseaux nationaux, valables de minuit à 18h00. Pour en bénéficier, composez \*720#.

Souscription valable 24h, sans cumul ou report des minutes non consommées.

f t y+ www.djazzy.dz

DJEZZY جازي

مرحباً بالغد

Un mort et des dizaines de blessés

# Déraillement d'un train à Alger

■ Même si des sources médicales parlent de deux décès suite à l'accident ferroviaire survenu hier matin à 8h10 au niveau de la gare d'Hussein Dey, où un train de voyageurs assurant la liaison quotidienne Alger-Thénia a déraillé, le bilan de la Protection civile déplore «une personne décédée et 70 blessés dont au moins cinq dans un état grave».

Par Lynda Naili Bourebrab

Interrogé sur les lieux mêmes de l'accident ferroviaire, Yacine Bendjaballah, directeur général de la SNTF (Société nationale des transports ferroviaires), regrettant «en premier lieu l'accident qui vient d'arriver», fera savoir qu'il s'agit «du premier accident depuis la mise en exploitation de la ligne électrifiée en 2009». C'est une correspondance de voyageurs quotidienne qui, poursuivra-t-il, «prenant son départ à 8h à partir de la gare d'Alger vers Thénia, et laissant passer le train rapide Alger-Oran, a quitté les rails au niveau de l'aiguille d'entrée de la gare d'Hussein-Dey». S'agissant de l'origine de cet accident et excluant la tombée de fortes pluies la veille, le DG de la SNTF dira qu'«il est encore prématuré de parler et d'anticiper les jugements sur les causes de l'accident. C'est la boîte noire, une fois retirée et téléchargée, qui nous expliquera en détail l'ensemble des éléments concernant cet accident».

Quant au nombre de voyageurs, il dira ne pas pouvoir «déterminer le nombre exact des voyageurs. C'est un train matinal qui est tout le temps bondé». En outre, faisant remarquer que tout le trafic ferroviaire est suspendu dans la grande banlieue d'Alger, «il devrait reprendre progressivement demain». «Notre premier souci actuellement est de rétablir la circulation, d'autant plus que la voie N°2 a été épargnée par l'accident», a-t-il affirmé.

Par ailleurs, à la question de savoir ce qu'il adviendrait du conducteur du train s'il s'avérait être responsable de l'accident, le DG de la SNTF dira simplement: «On verra... Il y a une réglementation à appliquer». Et d'indiquer, dans ce contexte, que «gravement blessé, le conducteur du train électrifié Alger-Thénia a été



Ph/Mehdi B./J. A.

évacué vers l'hôpital».

Sur recommandations du Premier ministre, une commission technique pluridisciplinaire composée de responsables de la sécurité, du matériel, l'infrastructure de la SNTF ainsi qu'une commission d'experts a été diligentée pour enquêter sur la cause de l'accident et interroger la boîte noire afin de déterminer s'il s'agit d'un problème technique ou d'une faute humaine.

Pour sa part, le lieutenant Sofiane Bakhti, chargé de communication de la Protection civile, Alger, accaparé par la presse, indiquera que «les secours ont été portés à 63 blessés qui ont été transférés vers les trois hôpitaux d'Alger, à savoir le CHU Mustapha-Pacha, CHU Nafissa-Hamoud, ex-hôpital Parnet». Il fera part, en outre, du «décès d'une femme dirigée vers la morgue du CHU Mustapha-Pacha», soulignant au passage que «l'opération d'identification des blessés et la recherche d'éventuelles victimes écrasées par les voitures se poursuivent encore». Et d'ajouter, à ce sujet,

que le dispositif installé par les éléments de la Protection civile est «largement suffisant» en termes de matériel, de nombre ou de qualification pour faire face à ce genre d'accident. De son côté, la direction générale de la SNTF, présentant ses «condoléances» à la famille de la défunte et souhaitant «un prompt rétablissement aux blessés suite à ce malheureux déraillement», a annoncé la suspension du «trafic ferroviaire de voyageurs entre Alger/Oran/Constantine et Annaba jusqu'au rétablissement de la voie ferrée».

## Sur les lieux du drame...

Assurant chaque jour la liaison matinale Alger-Thénia, le «33», train électrifié de huit heures du matin, transportant des centaines de voyageurs, essentiellement des travailleurs, des étudiants et universitaires, voulant changer de voie, a brusquement quitté les rails, causant la mort d'une femme de 55 ans répondant aux initiales de A.D et

blessant 70 personnes, selon le dernier bilan fourni par la Protection civile. Il était 8h10 minutes.

Sous la bretelle de l'autoroute menant vers Kouba et Bir Mourad Raïs, lieu du drame où pullulaient agents et responsables de la SNTF, Protection civile, policiers, gendarmes, journalistes, photographes et caméramen, le constat des wagons endommagés, notamment le premier, annonçait d'ores et déjà l'ampleur des dégâts tant humains que matériels. Les câbles électriques jonchaient les voies ferrées de la gare d'Hussein Dey. Les deux premiers wagons du train étaient complètement cabossés, surtout la locomotive dont la partie avant a été éventrée suite au choc violent, tandis que le deuxième élément (terme plus adéquat selon les cheminots) incliné vers la droite n'était qu'un tas de tôles froissées. Quant au troisième élément, il a été plus ou moins ménagé malgré certaines marques de choc ici et là. Un peu plus loin derrière, figé, le

train rapide Alger-Oran, pour qui le «33» devait changer de voie pour lui céder le passage. Le périmètre de l'accident était bouclé. Un important dispositif d'intervention a été déployé par la Protection civile, dont des équipes de désincarcération, des éléments de la police scientifique et de la Brigade de recherches et d'intervention (BRI) de la sûreté de wilaya d'Alger. Quelque temps après, le Premier ministre Abdelmalek Sellal, accompagné du ministre de la Santé, Abdelmalek Bouafia, se sont déplacés sur les lieux du drame. Ils seront suivis un peu plus tard par le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, accompagné d'une forte délégation. Le Premier ministre exhorte les services concernés «de mener en urgence une enquête approfondie pour déterminer les causes et les responsabilités de l'accident». Quant au ministre de la Santé, il assurera que «l'ensemble des moyens ont été mobilisés pour la prise en charge des victimes dans les meilleures conditions».

L. N. B.

Benghebrit appelle les travailleurs à faire «preuve de responsabilité»

## Les revendications de la FNTÉ discutées «sérieusement»

Lors de la rencontre de dimanche dernier avec la tutelle, la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation (Fnte) a indiqué, hier, que toutes ses revendications socioprofessionnelles avaient été discutées «sérieusement», appelant les travailleurs de l'Education nationale à «faire preuve de responsabilité et à prendre la bonne décision».

Dans un communiqué publié à l'issue de sa réunion dimanche dernier avec la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, le syndicat affilié à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a précisé que toutes les revendications

socioprofessionnelles soumises à la tutelle «ont été discutées sérieusement» lors de la rencontre, appelant les travailleurs de l'Education nationale à travers les wilayas du pays à «faire preuve de responsabilité et à prendre la bonne décision». L'accord conclu porte notamment sur le dossier du statut particulier qui reste «ouvert au débat et au dialogue en vue de trouver des alternatives», a souligné le syndicat. Concernant les indemnités d'expérience pédagogique et d'encadrement, la Fnte a fait savoir que le ministère de l'Education «a pris en charge la question et promis de la régler

définitivement dans les plus brefs délais». Quant au dossier des promotions, le syndicat a rappelé que la tutelle avait réservé tous les postes ouverts cette année à la promotion interne sans recourir au recrutement externe. La question de la prime d'encadrement des examens officiels «a été tranchée par l'inclusion des travailleurs des services économiques dans la fiche technique des examens de 2015», a ajouté le communiqué. Pour rappel, lors de la première rencontre avec la ministre au mois de septembre dernier, la Fnte a beaucoup insisté sur la question des enseignants en voie d'extinc-

tion, notamment ceux exerçant au niveau des paliers du primaire et du collège. Le syndicat revendique également que les années d'expérience soient comptabilisées pour les enseignants formés après 2012 surtout, a déclaré au Soir d'Algérie Ferhat Chebakh, que ceux âgés à l'époque de plus de 45 avaient été automatiquement exclus de la formation. Pour ceux-là, la Fnte demande une dérogation spéciale. La Fédération nationale des travailleurs de l'éducation demande également le calcul de la prime du Sud et des Hauts-Plateaux sur la base des salaires actuels, la diminution

du volume horaire au niveau des trois paliers pour permettre aux enseignants de se consacrer davantage à la formation, l'installation au plus vite de l'observatoire de l'éducation, la révision du système des examens de fin de cycle et le rattachement des écoles primaires au ministère de l'Education et non plus aux APC qui, selon le secrétaire général de la Fnte, n'ont pas tous les moyens nécessaires. La Fnte réclame également un quota de logements pour les enseignants, la réactivation des œuvres sociales et l'intégration des enseignants du technique.

Ahcene Hadjam

Après le FLN, le PLJ appuie l'initiative du parti

# Le FFS élargit l'appui à son consensus

■ Pour cette troisième semaine de consultations menées par le Front des forces socialistes en vue de tenir une conférence de «consensus national», le parti commence à recevoir de l'appui pour son initiative malgré le rejet des partisans d'une transition en Algérie.

Phs/D. R.



Par Nacera Chennafi

Le Parti de la liberté et de la justice (PLJ) a exprimé son appui à l'initiative du Front des forces socialistes (FFS) relative au projet de la tenue d'une conférence de consensus national.

Dans un communiqué rendu public hier au lendemain d'une rencontre entre le président du PLJ, Mohamed Saïd, et le Premier secrétaire du FFS, Mohamed Nebbou, le PLJ a exprimé son «soutien» de réunir le «maximum de conditions» pour

l'aboutissement de cette initiative.

Dans ce cadre, le parti de l'ex-ministre de la Communication a appelé, à «tirer bénéfice de tous les efforts politiques déployés tant dans le cadre des consultations présidentielles relatives à la révision de la Constitution qu'au sein des forces représentées par l'instance de concertation et de suivi de l'opposition».

Pour le PLJ, l'étape actuelle exige, de «dépasser les tendances à l'autoritarisme et au leadership pour favoriser la réalisation d'un consensus politique

(...) considéré comme «primordial». A ce propos, il a été souligné de «favoriser un rassemblement qui demeure la voie la plus efficace et la plus sûre vers la construction d'un front intérieur en mesure de préserver la cohésion sociale, l'unité nationale, de consolider les acquis démocratiques et de combattre les fléaux de la corruption et de la déchéance morale, tout en protégeant le pays contre les retombées des situations de trouble vécues dans les pays environnants».

Lors de la rencontre entre les délégations des deux partis, la délégation aurait présenté des éclaircissements qui ont été donnés sur certains aspects de l'initiative du FFS pour la tenue d'une conférence nationale avec la participation de représentants des partis politiques, du Pouvoir et de la société civile.

Il a été expliqué qu'il s'agit de reconstruire un consensus national pour aplanir les divergences sur les voies et les solutions à retenir pour «relever les défis et ouvrir la voie vers l'édification d'un Etat de droit tout en préservant l'unité nationale» lit-on dans le communiqué de PLJ.

Enfin, ce parti se dit persuadé que le changement «passe nécessairement» par la conviction partagée de tous les acteurs que les problèmes du pays se règlent par consensus et que l'édification d'un Etat régi par le droit et la morale, est une responsabilité collective qui incombe à tout patriote «quelle que soit sa position».

Pour cette troisième semaine des consultations menées par le

Front des forces socialistes en vue de tenir une conférence de «consensus national», le parti commence à recevoir de l'appui pour son initiative malgré le rejet des partisans d'une transition en Algérie.

Il est à noter que l'appui du PLJ pour l'initiative du FFS intervient après le soutien de Front de libération nationale à la conférence de consensus national. L'appui du FLN a été affirmé par Saïd Bouhedja, membre du Bureau politique du vieux parti et chargé de la communication.

Le FLN qui tiendra une deuxième réunion avec le FFS après l'achèvement des concertations, exposera aussi ses propositions sur la révision de la Constitution.

Cependant, le FFS qui a rencontré plusieurs partis à l'instar du PT, RND et le MPA en plus des personnalités nationales, dont Hamrouche et Benflis n'a pas décroché un «oui» clair pour son initiative, alors que la coordination des libertés et la transition démocratique composée notamment du MSP, Ennahdha, Djil Djadid, El Adala de Abdellah Djaballah qui refuse de discuter de la conférence du FFS. Cette coordination initiée aussi par Ahmed Benbitour a rejeté la proposition du vieux parti de l'opposition l'accusant de manœuvre pour couper la route devant l'initiative de la Coordination.

Il faut savoir que le oui du FLN et du PLJ ne suffit pas pour parler d'une conférence de consensus national à laquelle tient le FFS, dont les enjeux ne sont toujours pas dévoilés.

N. C.

Sur la table de la commission des affaires juridiques de l'APN

## Le projet de loi sur la modernisation de la justice à l'examen

Le projet de loi portant modernisation de la justice, un des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la session parlementaire en cours, est depuis hier sur le bureau de la commission des affaires juridiques et administratives et des libertés à l'Assemblée populaire nationale (APN) qui a donc entamé l'examen des dispositions de ce projet de loi.

Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, avait affirmé que «le projet de loi portant modernisation de la justice est à même de doter la justice d'une base juridique qui permettra, par exemple, le recours à la téléconférence pour les magistrats désirant s'enquérir directement des affaires, au niveau de l'instruction, durant le procès ou à la prononciation du verdict».

Aussi, ce projet de loi vise à «asseoir une base juridique permettant d'améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens».

Le ministre a précisé, dans son exposé devant la commission des affaires juridiques et des libertés de l'APN, que «le projet prévoit également la modernisation des procédures judiciaires à travers notamment l'optimisation de l'utilisation des nouvelles technologies de

l'information et de la communication au volet procédural». Tayeb Louh a en outre précisé que le projet de loi abordait deux questions, la première relative à l'échange de documents par courriel et à la signature et la certification électroniques, «en fixant les conditions requises pour que la signature et la certification électroniques aient force probante au regard de la loi».

«La deuxième question concerne le recours, durant l'information judiciaire, à la visioconférence pour l'interrogatoire ainsi que pour l'audition des parties», a-t-il ajouté.

Le projet de loi porte également sur la certification électronique et énonce les conditions techniques requises pour que la signature et la certification électroniques aient force probante au regard de la loi, ainsi que la responsabilité du ministère de la Justice envers les personnes dont il a validé la signature. Il prévoit également les dispositions pénales relatives à l'utilisation illégale de la signature électronique. Par ailleurs, le président de la commission juridique et des libertés de l'APN, Amar Djilali, a salué les mesures contenues dans le projet de loi, affirmant que ce dernier s'inscrit dans le

cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en matière de réforme de la Justice à travers sa modernisation, l'amélioration de ses prestations et l'optimisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour faciliter l'accès du citoyen aux prestations offertes par la justice.

Rappelons qu'au moins six projets de loi sont en cours d'examen au niveau de l'APN.

Outre le projet de loi sur la modernisation de la justice, on citera le projet de loi amendement et complétant la loi 83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales, celui portant création du fonds de pension, le projet de loi relatif aux activités et au marché du livre, celui relatif à la lutte contre la contrebande et le projet de loi définissant les règles générales relatives à l'aviation civile. À noter que la réforme touchera également le code de procédure pénale, notamment en ce qui concerne le droit de présomption d'innocence, l'emprisonnement demeurera une mesure exceptionnelle tout en garantissant la protection des libertés individuelles.

Yazid M.

## LA QUESTION DU JOUR

## Terra incognita

suite de la page Une

L'Irak d'aujourd'hui étant leur œuvre, ils ne pouvaient décemment pas le laisser envahir par une organisation terroriste, de leur propre aveu d'une tout autre dimension qu'Al-Qaïda, sans démeriter à leurs propres yeux. Ils avaient envahi l'Irak entre autres pour l'empêcher de devenir un repaire d'Al-Qaïda, or voilà qu'il est en partie occupé par pire qu'Al-Qaïda. Daech n'existerait pas si Saddam Hussein n'avait pas été renversé. Toujours est-il que la prise de Mossoul, puis la menace conjointe sur Bagdad et Irbil, dans le même temps que commençait le massacre des minorités religieuses, ne leur laissaient en définitive pas le choix : ils devaient intervenir même à leur corps défendant, stopper l'avancée de l'Etat islamique, en attendant de voir comment le rayer une bonne fois pour toutes de la carte, avec le concours de la communauté internationale et des Etats de la région. Mais cette fois-ci les Américains ont pris contrairement à leurs habitudes une précaution de langage : ils ont averti le monde que la guerre dans laquelle ils s'engagent sera longue et difficile. Encore qu'ils aient en l'occurrence omis de préciser une chose, à savoir qu'elle sera longue et difficile entre autres du fait de leur ignorance de l'ennemi et de son milieu. Ils font l'effet d'une armée en campagne qui découvre le champ de bataille à mesure qu'elle y avance. Ou celui d'un corps expéditionnaire qui pénètre dans un pays en vue de le conquérir ou de le libérer d'une occupation étrangère, seulement sans trop savoir faire le départ entre les amis sûrs, ceux qui ne le sont qu'à moitié, et les vrais ennemis. Ce n'est pourtant pas en Irak que cette avancée en aveugle est la plus manifeste, mais en Syrie, où en principe se mène la même guerre contre l'Etat islamique. C'est ainsi qu'ils avaient livré des armes à des groupes considérés par eux comme faisant partie de la rébellion modérée, armes qui précisément viennent de tomber entre les mains de Jobhat Anosra. D'après une deuxième version, ce qui s'est passé serait pire encore : ces groupes n'auraient pas perdu pied devant Anosra, mais l'auraient rallié avec armes et bagages. N'est-ce pas là exactement le genre d'ignorance propre à prolonger une guerre, à la limite quelle qu'elle soit ? Les Américains, dans leur recherche de rebelles modérés syriens, distribuent des armes au premier signe de modération, sans autre forme de procès. Pour voir plus tard ces mêmes armes dans les pires mauvaises mains qu'il soit possible d'imaginer.

M. H.

Attaques d'El Watan contre le ministre de la Communication

# La calomnie pour ligne éditoriale

■ Ne trouvant rien, absolument rien, à redire, à moins de se couvrir de ridicule et de s'attirer les foudres des journalistes, y compris les leurs propres, sur la volonté clairement assumée de Grine de mettre de l'ordre dans cet univers anarchique, chaotique, mais pour une infime minorité hautement rentable, «ils» se sont rabattus sur cette arme du faible se drapant de force qu'est la médisance.

Par Nadjb Stambouli

**S'**il manquait un socle argumentaire et des preuves à Hamid Grine lorsqu'il fustige les «grands journaux» autoproclamés, pour leurs glissements quotidiens dans la calomnie et la diffamation, c'est *El Watan* «lui-même», sur la lancée de sa folie mégalomane et comme mû par une pulsion masochiste, qui les lui fournit. Avant-hier, ce journal, relayé le lendemain par son compère *El Khabar*, puisant dans son cloaque habituel de ragots et racontars, s'est livré à une violente diatribe contre le ministre de la Communication. Si ce ministre est assez grand pour se défendre lui-même (descente au raz-des-pâquerettes de la réponse du berger à la bergère qu'il s'interdit probablement en sa qualité membre du gouvernement), tout observateur normalement constitué de la scène médiatique est cependant interpellé par ce genre de perfide brûlot, en ce sens que tout citoyen algérien pourrait se sentir ébloué par cet assaut en règle contre le minimum d'intégrité intellectuelle. Ne pas réagir, sous le sceau de «qui ne dit mot consent», c'est aussi se taire devant cette velléité, évidemment vouée à l'échec, de s'ériger en détenteur du sceptre de la

# El Watan

vérité et d'être possesseur indiscutable, en cette qualité usurpée devant Dieu et ses créatures, de «Grand journal», du droit de vie et de mort sur les journaux par eux dits petits. Il va de soi que ne trouvant rien, absolument rien, à redire, à moins de se couvrir de ridicule et de s'attirer les foudres des journalistes, y compris les leurs propres, sur la volonté clairement assumée de Grine de mettre de l'ordre dans cet univers anarchique, chaotique, mais pour une infime minorité hautement rentable, «ils» se sont rabattus sur cette arme du faible se drapant de force qu'est la médisance. Alors, *El watan* a battu le rappel d'experts en sournoiseries, comme un directeur de publication notoirement connu comme estropié mental, un déchet de la République et autres reliquats de fausse couche intellectuelle, pour déverser leur bile visqueuse et baveuse non pas sur un programme (évidemment pouvant être sujet à critiques, s'il y a lieu),

mais sur la personne de Hamid Grine. C'est ainsi que, bruit de veste se retournant qui saute le plus aux oreilles, *El Watan* se met subitement à découvrir que Grine est une personnalité ne traînant que tares, vices et défauts que ce même *El Watan*, apparemment atteint de cécité mentale pendant des années, ne voyait pas du tout lorsqu'il les arrosait de placards publicitaires du temps où il était directeur de communication de Djezzy. A cette époque, pas si lointaine que ça, il était, aux yeux de ceux-là même qui s'évertuent aujourd'hui à l'affubler de tous les maux, auréolé de toutes les qualités humaines et professionnelles et de toutes les vertus, aujourd'hui disparues comme par magie, sous les coups de boutoirs de la seule calomnie. Sur de nom-breux axes de leur infâme brûlot contre la personne de Grine, *El Watan* est pour le moins très mal placé pour s'ériger en donneur de leçons, mais retenons, à côté du «change-

ment d'opinion» cité ci-dessus, le volet de son départ en 94 au Maroc (toujours dans le registre de la communication). Depuis quand voue-t-on aux gémonies nos confrères partis en exil ? Depuis quand reproche-t-on aux journalistes, artistes, intellectuels et cadres de ne pas être restés pour se laisser assassiner par les hordes terroristes intégristes ? Et c'est bien nous tous, tous journaux confondus, qui à partir d'ici, proclamons cette vérité qu'«il vaut mieux avoir un ami vivant là-bas que mort ici». De plus, quelle prétention que de prétendre dévoiler un fait connu de tous, comme si ceux qui l'ont désigné à ce poste n'ont pas détaillé son itinéraire lors de l'enquête d'habilitation préalable à toute nomination au gouvernement !... Epargnons au lecteur d'autres exemples de la salve d'insanités saupoudrant l'agression manifeste d'*El Watan* contre la personne de Hamid Grine, imprégnée d'une virulence qui fait fi de ce principe de base de l'éthique édictant qu'avant de brandir le moindre reproche à l'encontre, il faut être soi-même irréprochable... Et sur ce registre, concernant ce «Grand journal», force est de reconnaître qu'il n'y a pas pénurie en la matière. Donc le sujet n'est pas clos...

N. S.

Climat des affaires en Algérie

## L'approche d'évaluation de la Banque mondiale critiquée

**L**a méthode d'évaluation du climat des affaires par la Banque mondiale a été critiquée hier par des participants, lors de la Conférence nationale sur le développement économique, appelant à sa révision afin de mieux refléter les efforts de l'Algérie en la matière. Intervenant à une table ronde lors de cette conférence qui se tient du 4 au 6 novembre à Club des pins, le représentant du ministère du Commerce, El-Hadi Bakir, a considéré que l'Algérie avait engagé de gros efforts, durant ces dernières années, qui devaient se traduire plutôt par une avancée dans le classement annuel «Doing business» de la BM que d'un recul. A ce propos, il a constaté que l'institution de Bretton Woods avait négligé certains critères significatifs qui devaient améliorer le classement de l'Algérie dont notamment celui de la profitabilité. Certes, a-t-il noté, «les entreprises rencontrent beaucoup de difficultés en Algérie, mais elles génèrent, assurément, des bénéfices très importants, un aspect négligé par Doing business». Même avis partagé par un conseiller auprès du ministre de la Justice, Aziz Aïmene, qui a indiqué que les

réformes engagées par le gouvernement, au cours de ces dernières années, n'étaient pas prises en considération par les auteurs du rapport de «Doing business». D'autres participants à cette table ronde ont même mis en cause la crédibilité du classement Doing business qui place le Rwanda et la Namibie avant la Chine en dépit du dynamisme économique de ce pays asiatique. Un représentant de la Direction générale des impôts (DGI), Abdelaziz Mehsas, a même accusé les collaborateurs de la BM, qui mènent l'étude «Doing business» en Algérie, de «biaiser» les résultats de cette enquête. «Ce classement est une aberration qui démontre la méconnaissance, voire l'ignorance des consultants de la BM qui travaillent seulement avec les entreprises et les experts de leurs choix», a-t-il déploré. Présent à cette rencontre, le représentant permanent de la BM en Algérie, Emmanuel Noubissie Ngankam, a reconnu que Doing business est un instrument qui a des imperfections et nécessitant, donc, des améliorations, mais que c'est un «outil pertinent». Selon lui, la question de fond que l'Algérie doit poser



Ph. &gt; Mehdi B.J. A.

est de savoir comment améliorer l'environnement des affaires et soutenir l'appareil de production pour éradiquer le chômage et sortir de l'économie mono-exportatrice. «On peut continuer à se plaindre et à critiquer la méthodologie de Doing business, mais le plus important est de travailler davantage pour assainir le climat des affaires en Algérie», a noté, de son côté, Najy Benhassine, économiste à

la BM. Doing business est un indicateur créé par la BM en 2003 pour mesurer la facilité de faire des affaires à travers l'analyse de la réglementation économique et son application effective dans 189 économies. L'Algérie a été classée à la 154<sup>e</sup> place dans le classement 2014, reculant ainsi d'une place par rapport à celui de 2013.

Yanis T.

Souk Oufella/ Béjaïa  
Le FFS évincé de l'APC

**LA COMMUNE** de Souk Oufella a un nouveau maire. Ils s'agit de Adjou Zahir, élu de la liste indépendante «fraternité», il a été désigné maire de la municipalité de Souk Oufella après la démission le 25 octobre dernier de l'ex-maire Samir Rabhi élu sur la liste du FFS en 2012. Le nouveau maire de la commune de Souk Oufella a été installé, hier, à l'issue d'une session extraordinaire de l'Assemblée populaire de la commune avec sept voix, cinq glanées de la liste indépendante et deux voix du FLN. Le vote a eu lieu, en présence du chef de daïra et de l'ensemble des 13 élus que compte cette Assemblée. Il remplace Samir Rabhi, élu en 2012 sur une liste FFS. L'ex-maire, Rabhi, avait jeté l'éponge «en signe de protestation contre la situation de blocage qui paralyse l'Assemblée» comme il avait déclaré il y a plus d'une semaine sur radio Soummam. L'alliance scellée entre les élus du FFS (6 sièges) et ceux du FLN (2 sièges) pour former la majorité au sein de l'APC de Souk Oufella, au lendemain des élections locales du 29 novembre 2012, avait volé en éclats en juin dernier. Les élus du FLN reprochaient à l'ex-maire sa gestion «autocratique aventureuse». Et les choses n'allaient pas entre lui et le reste de l'Assemblée plénière au point de fragiliser la cohésion de la majorité qui a fini à le pousser à la porte de sortie. Ainsi, les deux élus du FLN ont porté leur caution aux indépendants pour «chasser» le FFS des commandes. A noter que le torchon brûle entre le FLN et le FFS à Tichy. Les relations entre le FLN et l'alliance FFS-RCD aux commandes locales se détériorent de plus en plus. La non-convocation des représentants du FN au sein de l'Assemblée locale à une réunion de concertation que l'exécutif a organisée avec le mouvement associatif récemment a fait sortir la Kasma du FLN de ses gonds. Cette dernière a rendu publique une déclaration fustigeant le FFS et le RCD. Le FLN a qualifié la gestion des affaires locales de «catastrophique sur tous les plans», allant jusqu'à parler d'«un coma artificiel». Les rédacteurs de la déclaration accusent l'exécutif d'être des «fermetures répétitives du siège de la mairie et les manifestations de rue des citoyens». Ces actions mon-trent aux yeux du FLN de Tichy «à quel point, les doléances des citoyens sont le dernier souci de cet exécutif». «Depuis leur installation à ce jour, aucun projet d'envergure n'a été initié, les problèmes quotidiens des citoyens n'ont cessé de s'aggraver», écrit le FLN dans une longue déclaration parlant de «dégradation des routes communales, problème d'eau, d'habitat, aucune inscription de projets à caractère social, insuffisance du quota Fonat, aucun aménagement urbain, le cadre de vie se dégrade et les décharges sauvages polluantes». Et de regretter que les représentants du FLN à l'Assemblée locale «ne soient pas invités à la réunion de concertation qui s'est déroulée entre l'exécutif et le mouvement associatif». D'autres griefs sont retenus aussi à l'égard de l'exécutif, à savoir «les autorisations de gestion de parkings délivrées par affinité et à des mineurs, les baraquements installés sur les trottoirs par des personnes ne possédant aucune justification, des déchets à tous les coins de rue, des agressions quotidiennes et des tapages nocturnes insupportables». Le bilan de la saison estivale n'a pas échappé aussi à la critique des concernés, l'estimant «négatif sur tous les plans» car, selon eux, «L'APC n'a tiré aucun profit de l'afflux des estivants (caisses de la commune sont vides), seuls les opportunistes de tous bords et étrangers de surcroît à la région ont tiré profit de la manne financière qu'offre notre station balnéaire». Le FLN invite l'ensemble des citoyens à participer aux débats qui seront programmés incessamment pour chercher les moyens à même de «mettre un terme à cette anarchie et proposer des solutions consensuelles à tous les problèmes que rencontrent nos concitoyens dans tous les secteurs».

Hocine Cherfa

# Secteur public : pour une amélioration du climat des affaires

■ Dans leurs interventions, lors d'une table ronde consacrée à ce thème, des opérateurs et experts ont appelé à libérer l'esprit d'initiative et la prise de décision des cadres dirigeants des entreprises publiques pour une meilleure performance et compétitivité du secteur public.

Par Yahia T.

Les conditions d'efficacité du secteur public marchand à travers sa réorganisation et l'amélioration de sa gouvernance ont été, hier, au cœur d'un des débats organisés par la Conférence sur le développement économique et social qui se tient du 4 au 6 novembre au Palais des Nations (Alger).

Dans leurs interventions, lors d'une table ronde consacrée à ce thème, des opérateurs et experts ont appelé à libérer l'esprit d'initiative et la prise de décision des cadres dirigeants des entreprises publiques pour une meilleure performance et compétitivité du secteur public.

Touchant du doigt les problématiques liées à la gestion des entreprises publiques, les intervenants ont considéré que le statut juridique de l'entreprise publique algérienne en vigueur ne lui permet pas d'évoluer et d'atteindre le niveau de performance requis, d'où la nécessité de réviser ce statut pour redé-

Djezzy organise une conférence

## «L'impact de la 3G sur la société de la connaissance» en débat

LE LEADER de la téléphonie mobile en Algérie, Djezzy, a invité le Professeur Mustapha Cherif, ex-ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui a animé, au siège de l'opérateur à Alger à la fin du mois d'octobre une conférence-débat portant sur le thème «La société de la connaissance, l'impact de la 3G». Spécialement conçue pour Djezzy, l'orateur a présenté sa réflexion devant un auditoire constitué des cadres de l'entreprise, de recteurs d'universités et de directeurs de grandes écoles. L'ex-ministre a, lors de son intervention, mis l'accent sur la nécessité d'une coopération étroite entre les entreprises et les universités pour mieux former et créer des passerelles entre elles pour une meilleure intégration socioprofessionnelle des diplômés universitaires. Un fructueux et riche débat s'est engagé entre l'ex-ministre et son auditoire sur plusieurs réflexions en rapport avec le thème développé. La conférence s'est clôturée par une séance dédiée au livre «Le défi du savoir en Algérie» édité par le conférencier à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance.

Communiqué



ployer les entreprises de l'Etat.

«Il faut libérer les initiatives et laisser les cadres dirigeants des entreprises publiques prendre des décisions et opérer tel qu'il se fait dans le secteur privé», a lancé le P-DG de l'Entreprise nationale des peintures (ENAP), Hocine Hani. Pour lui, il est nettement évident que le développement de l'entreprise ne pourrait se réaliser sans une amélioration du climat des affaires. Parmi les principaux écueils entravant le fonctionnement de l'entreprise publique, ont relevé plusieurs participants, figure le code des marchés publics qui les soumet obligatoirement aux appels d'offres pour assurer leurs commandes en matières premières et en équipement. Cette procédure, selon eux, est l'une des

principales raisons des retards dans la réalisation des projets. «La lenteur des délais dans la procédure des appels d'offres nous fait perdre beaucoup de temps et engendre des coûts supplémentaires que les entreprises pourraient éviter si les négociations des marchés se faisaient au gré à gré», a observé le P-DG du Groupe industriel du papier et de la cellulose (Gipep), Messaouad Zehar. A ce propos, il a suggéré une révision de la réglementation régissant les marchés publics de manière à permettre aux entreprises de l'Etat d'assurer une gestion dans des conditions similaires à celles du secteur privé. Le même responsable n'a pas manqué, aussi, de dénoncer le niveau «très bas» des salaires perçus par les

cadres dirigeants des entreprises publiques, tout en faisant état de l'absence de vision et de perspective au sein de cette catégorie d'entreprises.

Présent à cette table ronde, le directeur de gestion du système public marchand au ministère de l'Industrie et des Mines, Ali Oumellal, a affirmé qu'il était nécessaire d'accélérer le processus de mise en œuvre de la réindustrialisation du pays tout en donnant une place primordiale au secteur public.

Le système public marchand n'a pas été restructuré depuis 2002, ce qui s'est traduit par la caducité de son organisation actuelle, a-t-il admis.

Le gouvernement prévoit, dans son plan d'action 2015-2019, le redéploiement straté-

gique du secteur industriel public à travers la création de grands groupes industriels performants et compétitifs, rappelle-t-on.

Validé en août dernier par le Conseil des participations de l'Etat (CPE), le projet de la nouvelle reconfiguration du secteur public marchand vise à redynamiser les entreprises industrielles publiques à travers leur réorganisation.

Il s'agit de rendre les entreprises publiques plus performantes et compétitives en dotant d'un système de management souple basé sur des techniques de gestion modernes et stratégiques.

Le projet de reconfiguration du secteur public marchand industriel porte sur la réorganisation, en groupes, des 18 Sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP) et des cinq entreprises publiques économiques (EPE) non affiliées relevant du secteur.

Une dizaine de groupes industriels seront issus de cette réorganisation qui devrait être finalisée avant la fin 2014.

Les travaux de la Conférence sur le développement économique et social se poursuivront jusqu'à aujourd'hui. La rencontre sera couronnée par des recommandations sur l'amélioration du climat général des affaires, du développement de l'entreprise et de la croissance économique.

Y. T. /APS

## Investissements étrangers en Algérie

### Un impératif pour la croissance et l'emploi

L'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Algérie a été relevée mardi, lors de la première journée de la Conférence sur le développement économique et social, comme une exigence de premier plan pour créer la croissance et l'emploi.

En ouvrant les travaux de cette rencontre de trois jours, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a été catégorique sur la question de l'encouragement des investissements en soulignant que l'économie nationale est ouverte à tous les partenaires de l'Algérie mais tout en préservant les intérêts nationaux. «Nos lois protègent tous les partenaires, il est vrai que nous avons des principes qui préservent nos intérêts, mais nous travaillons avec tous les partenaires, qu'ils soient nationaux ou étrangers, car l'essentiel pour le gouvernement est de créer la richesse», a-t-il déclaré devant les participants. A ce titre, le chef de l'exécutif a tenu à préciser que le gouvernement œuvrait à améliorer les conditions de la compétitivité en mettant l'entreprise nationale au cœur de sa démarche visant l'amélioration du climat des affaires. Dans les nouvelles orientations du gouvernement concernant l'investissement, les entreprises publiques seront désormais mises à contribution dans le financement des projets d'investissements publics, assumé essentiel-

lement, jusqu'ici, par l'Etat, a-t-il insisté.

En outre, les actions du gouvernement seront également focalisées sur l'émergence d'une économie du savoir avec l'encouragement de l'innovation et la création des start-up.

M. Sellal a annoncé, dans ce cadre, la création prochaine en Algérie d'une académie internationale de la connaissance dont les membres seront choisis parmi des personnalités scientifiques de renommée mondiale. De son côté, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, a indiqué que la révision du code des investissements répondait au besoin d'en faire un texte de loi plus fluide et compétitif, à l'image de ce qui se fait de par le monde. M. Bouchouareb a reconnu, à ce propos, «les faiblesses incontestables» du dispositif réglementaire régissant l'investissement et pour lesquelles le gouvernement est résolu à apporter des réponses novatrices qui satisfassent les attentes des investisseurs nationaux et étrangers. Rappelant les multiples avantages fiscaux accordés aux investisseurs par les différentes lois de finances, le ministre des Finances, Mohamed Djellab, a affirmé que son département était disposé à renforcer les actions du gouvernement dans le processus de réindustrialisation du pays. Le secrétaire général de l'Union générale des

travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Saïd, a appelé, quant à lui, à l'identification des écueils auxquels font face l'entreprise et son environnement, comme première étape de l'amélioration du climat des affaires en Algérie. En outre, il a plaidé pour la suppression de la «dualité» entre les entreprises publiques et privées, estimant qu'elles doivent jouir des mêmes avantages puisqu'elles créent la dynamique économique et apportent de la valeur ajoutée.

Le patronat, représenté par le président de la Confédération générale des entreprises algériennes, Habib Youf, a insisté sur la nécessité de focaliser l'effort de l'investissement sur le secteur de l'agriculture notamment, tout en appelant, par la même occasion, à l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de réindustrialisation engagé par l'Etat.

Les travaux de cette conférence sont axés sur l'évaluation du processus de l'amélioration du climat des affaires déjà engagé par les pouvoirs publics. Il s'agira aussi pour les intervenants de débattre des questions sur le développement économique et industriel et de contribuer à dégager des pistes et des propositions dans le cadre du nouveau modèle de croissance pour les cinq prochaines années.

Nawel A.

## Annaba

# Des assiettes destinées à accueillir des structures hôtelières

■ Plusieurs autres projets à caractère touristique et de loisirs seront également lancés sur cette ZET, ce qui favorisera une nouvelle dynamique touristique et économique dans cette région réputée pour ses paysages saisissants.

Par Réda B./APS

Des assiettes destinées à accueillir des structures hôtelières totalisant 1 254 lits seront délimitées au 1<sup>er</sup> semestre 2015 dans la zone d'expansion touristique (ZET) de la baie ouest de Chetaïbi (Annaba), a-t-on appris, mardi, auprès du directeur du tourisme et de l'artisanat, Noureddine

Bounafaâ. Un hôtel «4 étoiles» de 200 lits, des résidences touristiques de haute et de moyenne gammes (700 lits) et des chalets (350 lits) seront lancés en travaux aussitôt après le parachèvement (prévu en février 2015) des opérations d'aménagement lancées sur cette ZET il y a quelques jours par la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Noria Yamina Zerhouni, a ajouté



le même responsable. Plusieurs autres projets à caractère touris-

Ph. DR

tique et de loisirs seront également lancés sur cette ZET, ce qui favorisera, selon M. Bounafaâ, une nouvelle dynamique touristique et économique dans cette région réputée pour ses paysages saisissants. Le même responsable a également affirmé que les projets structurants attendus sur cette ZET de 328 hectares généreront plus de 900 emplois directs et indirects au profit des habitants de la commune de Chetaïbi. Selon le directeur du tourisme et de l'artisanat, trois autres ZET situées à Oued Begrat (Seraïdi), la Corniche (Annaba) et Sidi-Salem ont bénéficié de plans d'aménagement touristique en vue de recevoir des projets similaires. Onze établissements hôteliers de statut privé, totalisant 1 372 lits, sont en cours de réalisation ou d'extension en plusieurs points de la wilaya d'Annaba, a encore indiqué le même responsable. Réda B./APS

## El-Bayadh

## Lancement du projet de réalisation d'un silo à céréales

Les travaux de réalisation d'un silo de céréales, relevant de l'Office national interprofessionnel des céréales (OaIC), ont été lancés récemment dans la wilaya d'El-Bayadh, a-t-on appris hier auprès de la direction des services agricoles (DSA). D'un coût de près de 679 millions de DA sur le programme sectoriel centralisé, le projet, qui offrira une capacité de stockage de 10 000 tonnes, sera réalisé dans un délai de 24 mois, a précisé le chef service de la promotion de l'investissement à la DSA, Cheikh Louakel.

Cette structure d'ensilage est implantée sur une surface globale de 4 hectares, au

chef-lieu de wilaya, près du marché hebdomadaire de bétail, et à proximité de la future gare sur la ligne ferroviaire projetée entre les communes d'El-Bayadh et de Mécheria (wilaya de Naâma). Premier du genre dans la wilaya d'El-Bayadh, ce projet a été retenu pour assurer la collecte de la production locale de céréales et l'approvisionnement des éleveurs en aliments de bétail, et pour mettre fin aux contraintes de déplacement vers la Coopérative de céréales et des légumes secs (CCLS) de Saïda. M. Louakel a fait savoir aussi que des points de vente d'orge destinés aux petits éleveurs disposant de moins de 200 têtes d'ovins, ont été ouverts

l'année passée dans les daïras de Bouâlem, Labiodh Sidi Cheikh, Rogassa et Bougtob.

L'opération n'a pu satisfaire la demande croissante en aliments de bétail dans une wilaya qui recense une richesse animale estimée à plus de 1,5 million de têtes d'ovins, a-t-il fait savoir.

Ce projet qui a suscité la satisfaction des différents partenaires du secteur, a été présenté par le président de la chambre d'agriculture de la wilaya d'El-Bayadh, Mohamed Bouazza, comme un atout pour la wilaya, notamment en matière d'approvisionnement des éleveurs en aliments de bétail.

Farid G.

## Khenchela

## Plantation prochaine d'une superficie en oliviers

Une superficie de plus de 220 hectares sera plantée prochainement en oliviers dans la wilaya de Khenchela, dans le cadre de la campagne de plantation 2014-2015 lancée au début du mois d'octobre dernier, a-t-on appris, mardi, auprès de la Conservation des forêts.

L'opération qui donnera lieu à la mise en terre de 100 arbustes

par hectare, a été précédée de la distribution de 20 000 plants d'oliviers aux arboriculteurs exerçant dans plusieurs communes, en particulier celles de Bouhmama, Yabous, Chelia, Kaïs, Khirane, El Ouldja et Chechar, où cette activité est répandue, selon les services de la conservation.

Cette action de plantation,

inscrite dans le cadre du développement des zones rurales, vient en application d'une convention passée entre la Conservation des forêts de la wilaya de Khenchela et l'entreprise régionale du génie rural, a-t-on précisé.

Le programme de plantation d'oliviers a donné lieu, entre 2004 et 2012, à la mise en terre

de plus de 630 000 oliviers sur une superficie de 5 355 hectares, a encore rappelé la même source, soulignant qu'au terme de la saison de cueillette 2012-2013, plus de 33 000 quintaux d'olives ont été produits, dont 14 000 hectares ont été dirigés vers la trituration pour la production d'huile d'olive.

Hiba N.

## Oran

## Lancement des travaux de la pénétrante

Les travaux de réalisation de la pénétrante devant relier le port d'Oran à l'autoroute Est-Ouest seront lancés le 10 novembre en cours, a annoncé, mardi à Oran, le ministre des Travaux publics, Abdelkader Kadi.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite d'inspection de plusieurs projets relevant de son secteur dans la capitale de l'ouest algérien, le ministre a indiqué que la majorité des projets de pénétrantes reliant les ports algériens à l'autoroute Est-Ouest ont été lancés.

M. Kadi s'est déclaré, par la même occasion, satisfait du rythme de réalisation de ces projets qui ont un impact socio-économique important. S'agissant des projets de routes devant relier l'autoroute Est-Ouest et l'auto-

route des Hauts-Plateaux, le ministre a signalé que la plupart ont été lancés.

Le ministre des Travaux publics a inspecté, au début de sa visite du terrain dans la wilaya d'Oran, le port d'Oran qui connaît la réalisation de trois opérations de développement dans le cadre du plan de sa modernisation, dotées d'une enveloppe financière globale de plus de 23 milliards DA.

Abdelkader Kadi s'est enquis, à cette occasion, du projet d'extension du terminal des containers qui sera renforcé d'une superficie d'une superficie de plus de 23,4 hectares et disposera ainsi de deux quais s'étendant sur une longueur entre 390 et 460 mètres devant contribuer à élever le volume du trafic commercial du port par l'accostage de

navires de gros tonnage selon les normes internationales et permettre de réaliser un projet d'extension.

Le port enregistre également un projet de renforcement de la brise-lame de deux kilomètres de long dont le taux d'avancement des travaux est de 50%, ainsi que le projet de renforcement des quais «Conakry» et «Sénégal», lancé en travaux dernièrement.

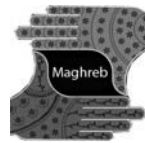
Le ministre s'est enquis aussi, lors de sa visite dans la wilaya, d'autres projets dont la deuxième voie d'évitement au sud de la ville d'Oran s'étendant sur une distance de 21 km, la trémie à proximité de l'université «Mohamed-Benahmed» de Belgaid (daïra de Bir El Djir) et l'abri de pêche de Kristel.

Houari S.

### Tindouf Revêtement de quatre stades en pelouse synthétique

UNE OPÉRATION de revêtement de quatre stades de proximité d'une pelouse synthétique a été lancée à Tindouf pour y renforcer l'activité sportive, a-t-on appris hier auprès de la direction locale de la jeunesse et des sports (DJS). L'opération, d'un coût de 75 millions DA sur le programme de développement de 2014, devra s'achever à la fin du mois de novembre en cours, a précisé le directeur du secteur, Abdelhamid Lahèche. Ces nouveaux stades de proximité, favorablement accueillis par les jeunes, sont implantés dans les quartiers El-Remadine, Khenga et Moussani, en plus de celui jouxtant la salle omnisports du quartier El-Nasr, selon la même source. D'autres importants projets du secteur sont en cours de réalisation, actuellement en phase de réalisation avancée, à l'instar d'un stade de 5 400 places et son revêtement en gazon synthétique, une piste d'athlétisme à 8 couloirs, selon le responsable. Des installations sportives sont également projetées et devront être lancées prochainement en chantier, notamment deux piscines de proximité couvertes, une maison de jeunes, une salle omnisports et deux complexes sportifs de proximité. Des structures appelées à impulser les activités sportives et de jeunesse dans cette wilaya, a souligné M. Lahèche.

Hakim L.



## Libye

# Le port de Benghazi fermé en raison des violences

■ Le port de Benghazi est un point d'entrée essentiel pour le blé, le carburant et d'autres produits d'importation à destination de la partie Est de la Libye.

Par Zaid T./APS

Le port commercial de la ville Benghazi a été fermé mardi en raison des violences et des affrontements entre l'armée libyenne et des

groupes armés dans cette partie de la deuxième ville de Libye. «Tous les mouvements de navires et tous les déchargements de produits importés ont été arrêtés», indiquait, hier, un responsable des autorités portuaires.

Le port de Benghazi est un point d'entrée essentiel pour le blé, le carburant et d'autres produits d'importation à destination de la partie Est de la Libye.

De violents combats se sont produits lundi aux abords de la zone portuaire, où une opération a été menée par des forces loyales au général à la retraite Khalifa Haftar appuyées par des unités de l'armée libyenne, qui vise «à nettoyer la zone des groupes islamistes armés», selon le porte-parole du chef d'état-major, le colonel Ahmed al-Mesmari.

Avant l'attaque, M. Mesmari a assuré avoir appelé les habitants à évacuer le quartier d'al-Sabiri, situé à proximité du port, où des groupes armés s'étaient, selon lui, «barricadés au milieu des civils».

Au moins 13 personnes ont été tuées au cours de ces affrontements et un bateau de la marine libyenne a été touché. L'armée a mobilisé des renforts de blindés et d'artillerie dans cette zone.

Ces groupes armés, dont les radicaux d'Ansar Ashariaa, s'étaient emparés en juillet de la quasi-totalité de la ville de Benghazi et en avaient chassé



Ph. DR

les forces régulières, en réponse à une opération «antiterroriste» lancée en mai par le général Haftar qui, appuyé par l'armée, a lancé mi-octobre une nouvelle offensive pour tenter de recon-

quérir la deuxième ville de Libye.

Depuis, au moins 250 personnes ont été tuées dans les combats.

Après la chute du régime de MaamarKaddafi en 2011, la

Libye est livrée aux milices face à des autorités de transition faibles, qui n'ont pas réussi à mettre fin aux violences meurtrières qui ravagent le pays.

Z. T./APS

## L'ONU envisage de placer des jihadistes sur sa liste noire terroriste

LA FRANCE, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont réclamé mardi à un comité du Conseil de sécurité d'ajouter les éléments d'Ansar Asharia, actifs en Libye, à la liste noire «terroriste» des Nations unies en raison de leurs liens avec Al-Qaïda. Ansar Asharia a déjà été placé sur la liste noire des Etats-Unis pour son rôle dans l'attentat de septembre 2012 contre la mission diplomatique américaine à Benghazi qui avait coûté la vie à quatre Américains, dont l'ambassadeur en Libye. Si la mesure est adoptée, elle gèlera les avoirs et biens des membres du groupe et les empêchera d'obtenir des visas d'entrée pour les pays membres de l'ONU. La requête avait été formulée en septembre par le ministre français des Affaires

étrangères, Laurent Fabius, qui avait alors qualifié la Libye de «poudrière terroriste».

Dans leur demande au Conseil de sécurité, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis réclament l'inscription de l'antenne d'Ansar Asharia à Benghazi et celle de Derna (Est) sur la liste, en raison de leurs liens avec Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et avec d'autres groupes extrémistes. Experts libyens et étrangers attribuent régulièrement les attaques menées dans l'Est de la Libye à des groupes islamistes, dont Ansar Asharia, mais les autorités n'osent pas accuser directement ces groupes lourdement armés, par crainte de représailles, selon ces experts.

Sadek H.

## Tunisie

## Tractations pour former un gouvernement d'union nationale

Les Tunisiens, en attente de la formation du nouveau gouvernement après la victoire du mouvement Nidaa Tounès aux dernières législatives, s'interrogent sur la future composante de cet exécutif et si ce dernier intégrera le mouvement Ennahdha ou opérera pour une alliance avec les partis laïques uniquement. Ce questionnement se justifie surtout qu'une partie de l'électorat de Nidaa Tounès est farouchement opposée aux islamistes.

De l'avis des analystes, le mouvement Nidaa Tounès devra former un gouvernement d'union nationale, selon le vœu de plusieurs partis politiques, en associant le mouvement Ennahdha pour garantir la «stabilité». Le président du mouvement Ennahdha,

Rached El Ghannouchi, avait affirmé dans des déclarations que son mouvement était «ouvert à toutes les options».

Certains observateurs estiment qu'exclure le mouvement Ennahdha du nouvel exécutif «pourrait compromettre les politiques d'entente et entraîner une crise» qui, selon eux, creusera davantage le fossé entre les partis laïques et islamistes et poussera les groupes islamistes extrémistes à la violence.

La politique d'entente adoptée par les Tunisiens l'année dernière a mis fin à une «crise politique» et conduit à l'adoption de la nouvelle Constitution largement approuvée par l'opinion publique nationale. Si Ennahdha est écarté, les options du chef de Nidaa Tounès, Béji Caïd Essebsi, seront

réduites d'autant que son alliance avec les petits partis laïques pour la formation de son gouvernement ne sera pas des plus aisées.

Les visions de Nidaa Tounès concernant les prochaines réformes économiques ne rejoignent pas les orientations du front populaire radical, Béji Caïd Essebsi se trouvant dans la contrainte de se rabattre sur le mouvement Ennahdha pour la formation d'une alliance politique.

«Nous avons pris la décision que Nidaa Tounès, même s'il a la majorité absolue, ne gouvernera pas seul. Il faut gouverner avec les autres, dans l'intérêt de Nidaa Tounès et du pays», avait déclaré Caïd Essebsi avant la victoire de son mouvement aux législatives.

Ahmed F.

## La Tunisie somme les Libyens sur son territoire de s'abstenir de toute activité politique

Les Libyens en Tunisie doivent s'abstenir de toute activité politique sans en aviser les autorités, car il y va de la sécurité et de la stabilité du pays, a indiqué mardi un communiqué du ministère des Affaires étrangères tunisien. Les Libyens présents en Tunisie «sont tenus de s'abstenir

de toute activité politique ou d'organiser des meetings sans en aviser au préalable les autorités compétentes», indique le communiqué, cité par l'agence tunisienne TAP.

Le texte précise que cela «y va de la sécurité et de la stabilité de la Tunisie» et «afin de ne pas

l'impliquer dans les affaires intérieures libyennes».

Le ministère souligne la nécessité de se conformer à la loi, faisant remarquer que «toute infraction expose son auteur à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de territoire et à l'expulsion immédiate».

La Tunisie réaffirme en outre «sa neutralité vis-à-vis de toutes les parties libyennes» et «sa volonté d'inciter les différents protagonistes au dialogue pour trouver une solution politique à la crise dans leur pays», conclut le communiqué.

R.M. /Agence

## Maroc

## Un repris de justice sème la terreur dans une prison

UN REPRIS de justice a menacé des gardiens de la prison de Sidi Moussa, à El Jadida, avec une arme à feu qui s'est avérée n'être qu'un jouet. Les gardiens de la prison de Sidi Moussa à El Jadida ont vécu la frayeur de leur vie, le week-end dernier. Le fait divers que livre *Al Ahdaf Al Maghribia* dans son édition du 5 novembre est étonnant. La scène se passe devant le portail du centre de détention. Les gardiens sont absorbés par des travaux de rénovation. A un moment, le vacarme des travaux laisse place à un silence de mort. Les gardiens sont figés. Une voix rauque les exhorte à ne pas bouger, sous peine de recevoir une balle dans la tête. La terreur atteint son paroxysme quand les gardiens découvrent une silhouette masculine, se dressant devant eux, dont ils ont peine à distinguer les traits du visage, dissimulés sous une casquette et des lunettes noires. L'homme a dans la main un revolver au canon pointé dans leur direction. Ces quelques secondes deviennent une éternité. Les gardiens, pris en otages, s'attendent au pire. Une brigade de police qui patrouille dans les environs de la prison est attirée par la scène. L'agresseur tente alors de prendre la fuite. Une course-poursuite s'engage sur les traces de l'homme au revolver, qui s'accroche à un triporteur pour tenter de distancer les policiers. Ceux-ci finissent par le rattraper quelques minutes plus tard. L'arrestation du prévenu révèle qu'il est en état d'ébriété, et que le pistolet qu'il brandissait face aux gardiens n'était qu'un jouet. Pour justifier son geste, l'homme a fait référence à une plainte non traitée par les gardiens contre un co-détenu qui l'aurait agressé. Il était en fait un ancien détenu de la prison... Et pourrait bien y retourner prochainement.

Asmaa El Kezit



Espagne

# La Catalogne sur la pente de la désobéissance civile

■ Le leader nationaliste catalan Artur Mas a confirmé hier qu'il maintenait un vote sur l'indépendance de la région contesté par Madrid, une décision relevant de la désobéissance civile qui déclenche une crise politique sans précédent en Espagne depuis la mort de Franco.

Par Ali O.

“**N**ous sommes en train de défendre un droit naturel (...) Tous les peuples ont le droit de décider de leur avenir”, a déclaré le chef de l'exécutif catalan Artur Mas avant d'annoncer que le "processus de participation" serait maintenu.

Cette décision prise au nom de la "liberté d'expression", intervient au lendemain d'un arrêt du tribunal constitutionnel suspendant justement ce vote, à la demande de Madrid.

Dans les faits, selon les spécialistes consultés par l'AFP, il s'agit alors de "désobéissance civile". "Ouvrir les écoles (publiques) pour le vote et tout acte de fonctionnaires qui collaborera en ce sens" peut tomber sous le coup de la désobéissance civile, un délit pénal entraînant potentiellement une interdiction d'exercer. C'est très complexe et délicat", explique Eduardo Virgala, enseignant en droit constitutionnel à l'université du Pays basque.



"Quel que soit le nom donné au vote: processus, fête publique ou sardane, il y a mise en place d'urnes et on pose une question sur un sujet qui n'est pas de la

compétence" de la Catalogne, estime aussi l'universitaire Yolanda Gomez, également spécialiste en droit constitutionnel: "Il y a désobéissance à l'autorité de la part des personnes détenant des mandats publics".

Artur Mas, leader du parti CiU (Convergència i Unió, nationaliste conservateur) s'était engagé en décembre 2013 à organiser un référendum sur l'indépendance le 9 novembre.

La Catalogne, représentant environ 20% du PIB de l'Espagne et où vivent 7,5 des 47 millions d'Espagnols, jouit d'une large autonomie, lui permettant de gérer sa police ou encore son système éducatif et sanitaire. A partir de 2006 elle était même régie par un "Statut" (Estatut) lui reconnaissant, entre autres, le titre de Nation.

Mais en 2010 ce statut a été amendé par le tribunal constitutionnel. Le gouvernement dirigé par le Parti populaire (conserva-

teur) à partir de 2012 a en outre commencé à rogner sur certains domaines dont Madrid ne se mêlait plus, comme l'enseignement de l'espagnol dans ses écoles.

Un contexte tendu, associé au mécontentement face à la crise et à la corruption galopante, a donné des ailes aux indépendantistes, qui, selon un sondage récent, seraient suivis par la moitié des Catalans.

D'où l'importance pour eux du référendum consultatif sur l'avenir de la région devenu "9-N", comme un "Jour-J".

Face à cet élan Madrid n'a rien cédé, se bornant à une application stricte de la Constitution ne permettant pas de telles consultations car l'ensemble des Espagnols doit pouvoir se prononcer.

Le gouvernement a donc saisi le tribunal constitutionnel qui a suspendu le référendum, le 29 septembre. M. Mas, poussé par

ses alliés radicaux d'Esquerra Republicana de Catalunya (gauche indépendantiste), en tête dans les sondages et dont il a besoin pour rester au pouvoir, a alors décidé d'organiser un vote alternatif baptisé "processus participatif".

Objet de moqueries de Madrid, il s'est avéré au fil des jours très semblable au premier. Il s'agit des mêmes questions: "Voulez-vous que la Catalogne devienne un État"? Et si oui, "Voulez-vous que cet État soit indépendant"?

Le vote, mis en place en grande partie par quelque 41.000 bénévoles, sans recensement initial ni commission électorale, est organisé avec l'aide et le financement de l'exécutif catalan et sera encadré par les Mossos d'Esquadra (la police catalane), autant d'éléments constitutifs d'une "désobéissance civile".

Madrid a donc saisi une nouvelle fois la justice pour faire suspendre ce "processus", entraînant un conflit sans précédent entre pouvoir central et région depuis la fin de la dictature de Franco (1939-1975).

Le président de la Catalogne, qui joue aussi son avenir, a pour sa part tout fait pour obtenir un maximum de participation, ouvrant le vote aux étrangers et aux jeunes de 16 ans minimum espérant ainsi que 5,4 des 7,5 millions de Catalans voteront.

Même s'il est juridiquement dans son droit, "le 10 novembre, le chef du gouvernement Mariano Rajoy aura encore un problème politique et de premier ordre", analyse Eduardo Virgala, qui comme d'autres spécialistes considèrent hier que seule "une solution politique" passant sans doute par une réforme de la Constitution de 1978, amendée deux fois, était envisageable.

A. O.



## Points chauds

### Reconquête

Par Fouzia Mahmoudi

C'est sans surprise aucune que les Républicains ont conquis le Sénat cette semaine à l'occasion des Midtermes, élections de mi-mandat, où les électeurs américains étaient appelés à renouveler leur sénateurs et membres du Congrès. Les Démocrates qui ont fait les frais de l'impopularité de Barack Obama ont ainsi été évincés et remplacés par leurs adversaires républicains. Toutefois, cette élection pourtant cruciale pour la vie politique américaine a été loin de susciter l'intérêt comme elle a pu le faire par le passé. Surtout, les électeurs d'Obama qui auraient ainsi dû reporter leur vote sur les candidats Démocrates, se sont largement abstenus, visiblement déçus par l'action menée par leur président. Ainsi, dès 23h30, heure locale, on annonçait que la Caroline du Sud, un des États-clés, siège d'une bataille épique, était tombée dans l'escarcelle républicaine, donnant sans surprise aux conservateurs la majorité au Sénat, huit ans après l'avoir perdue. Ils conservent aussi leur majorité à la Chambre des représentants, et la confortent même. Une victoire sans appel après une campagne qui aura coûté, un record, quelque quatre milliards de dollars. Il n'est pourtant pas inhabituel pour le parti du président de perdre des sièges aux élections de mi-mandat. En 2006, les républicains s'étaient fait lamener au Sénat à la suite d'une vague de mécontentement contre le président Bush. Cette fois, les électeurs ont sanctionné Barack Obama. Les sondages à la sortie des urnes ont mis en évidence une grosse grogne et un malaise à l'égard de l'administration mais aussi des crises multiples, l'État islamique, Ebola et surtout la situation économique. Qu'importe si l'économie se porte mieux, si le taux de chômage est au plus bas depuis six ans, si dix millions d'Américains bénéficient d'une assurance santé. Les démocrates ont pâti aussi du départ d'un certain nombre de sénateurs. Un peu plus tôt dans la journée, le président, dans une émission radio, avait confié que la situation délicate de son parti était surtout due au fait que le Sénat était renouvelé par tiers et que, cette année, les sièges en jeu étaient dans les pires États possibles pour les démocrates «depuis Eisenhower», des coins traditionnellement conservateurs comme l'Arkansas, le Montana, le Dakota du Sud. Les républicains ont su non seulement habilement capitaliser sur le mécontentement, mais aussi choisir des candidats plus «présentables», contrairement aux extrémistes des scrutins précédents, et ils ont rattrapé leur retard sur les démocrates en matière de technologie pour mobiliser leurs troupes qui étaient, de toute façon, beaucoup plus motivées pour se rendre aux urnes. Ils ont donc remporté plus que les six sièges dont ils avaient besoin au Sénat, dont deux dans des Swing States, ces États qui, selon les années, basculent à gauche ou à droite, le Colorado et la Caroline du Nord. Reste à savoir désormais si cette défaite nuira au prochain candidat démocrate à la présidentielle de 2016 ou si les Américains feront abstraction de leur déception pour Obama pour permettre à un autre membre de son parti (Hillary Clinton ?), de prendre place à la Maison-Blanche. F. M.

## Soudan du Sud

### L'ONU prête à prendre des sanctions contre les responsables des violences

Après avoir menacé pendant des mois d'imposer des sanctions contre les dirigeants du Soudan du Sud, le Conseil de sécurité de l'ONU dit désormais être prêt à prendre des mesures pour punir les responsables des violences, selon son président mardi.

Les 15 membres du Conseil de sécurité ont jusqu'ici attendu pour imposer des sanctions afin de laisser le temps aux efforts de paix déployés par les dirigeants régionaux africains de produire des résultats.

Mais face à la recrudescence des violences, le Conseil a décidé lors d'une réunion d'envisager sérieusement des sanctions qui viseraient spécifiquement le président sud-soudanais Salva Kiir et son rival, l'ancien vice-président Riek Machar.

"Il existe un intérêt considérable parmi de nombreux

membres du Conseil d'examiner de près la mise en place de sanctions ciblées et aussi, chez beaucoup, celle d'un embargo sur les armes", a expliqué l'ambassadeur australien à l'ONU Gary Quinlan, dont le pays préside le Conseil ce mois-ci. "Ce sera un sujet de grand intérêt dans les prochaines semaines", a-t-il ajouté.

Le Conseil avait menacé en août de "sanctions ciblées" les parties au conflit au Soudan du Sud qui s'obstinent à ne pas respecter l'accord conclu le 9 mai.

Selon cet accord, Salva Kiir et Riek Machar devaient établir un gouvernement d'unité nationale, qui n'a jamais été concrétisé.

"Les actes du président Salva Kiir et de l'ancien vice-président Riek Machar, qui continuent de rechercher une solution militaire à ce conflit, sont inacceptables", avait souligné le Conseil dans un communiqué en août. Le secré-

taire général de l'ONU Ban Ki-moon a appelé la semaine dernière les deux chefs des deux parties rivales au Soudan du Sud à cesser les combats qui ont repris dans le Nord pétrolier.

M. Ban a également pressé les deux parties de "passer un accord de manière urgente" sur une transition politique.

Les hommes de Riek Machar, qui affrontent les troupes fidèles au président Salva Kiir depuis qu'ils ont fait défection en décembre, ont commencé à attaquer les positions gouvernementales autour de Bentiu.

La situation humanitaire dans le pays est désastreuse avec 1,8 million de déplacés dont 450.000 dans les pays voisins. Une crise alimentaire touche par ailleurs près de quatre millions de personnes, soit le tiers de la population.





Cinemed 2014

# Carton plein pour le réalisateur géorgien George Ovashvili

George Ovashvili avec son dernier film «La Terre éphémère» rafle les quatre prix du 36<sup>e</sup> festival Cinemed. Une première dans l'histoire du Festival du cinéma méditerranéen de Montpellier et une immense fierté pour le réalisateur géorgien. Prix du public, de la critique, de la meilleure musique et grand prix de l'Antigone d'Or. George Ovashvili se souviendra sans doute longtemps de cette soirée de clôture de Cinemed qui a vu son dernier film rafler toutes les récompenses.

Par Dalila Ziani

Dans «La Terre éphémère» Ovashvili raconte l'histoire d'un grand-père Abkaze et de sa petite-fille qui cultivent du maïs sur une île éphémère du fleuve Inguri. Un fleuve, frontière naturelle entre la Géorgie et l'Abkhazie, sur lequel des bandes de terres fertiles apparaissent et disparaissent au fil des saisons. Le lien intense qui les lie à la nature va être perturbé par les rondes des garde-frontières.

**CINEMED/Un passionnant périple sur grand écran**

Du 25 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, le Festival de Montpellier a entamé son 36<sup>e</sup> tour du cinéma méditerranéen. Comme chaque année, le festival aura balayé les meilleures productions récentes en provenance de toutes les rives de la Méditerranée, du Portugal à la mer Noire et pour cette 36<sup>e</sup> édition, c'est la Grèce qui est mise à l'honneur depuis le film historique jusqu'à une



belle métaphore de la crise économique d'aujourd'hui. Des thématiques communes auront traversé la sélection. Les guerres, les conflits, l'immigration, la souffrance, l'exil, le rapport des enfants avec la mort, les liens de parenté, le statut de la femme, la vieillesse... Des sujets d'actualité brûlants pour certains, des thèmes de société sensibles pour d'autres, des réalités quotidiennes ou encore des récits chargés d'histoire. Autant de styles visuels narratifs et d'univers différents pour des films de une à 30 minutes. Une jolie

palette de films pleine de couleurs, de relief, de profondeur et d'humanité. L'Algérie, à cet égard, été présente en compétition longs métrages avec le film «Certifiée Halal» de Mahmoud Zemmouri et dans la sélection officielle, 14 films, avec «Cinéma Bidon» de Bahia Allouache (Algérie, 2014, 1h40 mn, VOSTF), avec Nadjib Oulebsir, Amina Beldjoudi, Nabil Asli

«L'Oranais», présenté en avant-première de Lyes Salem (France 2014, 2h08 mn, VOSTF), avec Lyes Salem, Khaled

Benaissa, Djemel Barek, Amal Kateb. (Durant les premières années euphoriques qui suivent l'Indépendance, deux amis, Djaffar et Hamid, sont promis à un bel avenir dans une Algérie libre jusqu'au jour où la trahison...).

Côté documentaire, ce sera «Chantier A» de Tarek Sami, Lucie Dèche, Karim Loualiche (Algérie/France, 2013, 1h 42 mn, VOSTF) qui se trouva en compétition parmi les 10 présentés. (C'est le voyage de Karim qui n'était pas rentré chez lui depuis 10 ans. Un retour en forme d'aller, pas simple. L'Algérie, de Tizi-Ouzou à Tamanrasset, en passant par Alger, Constantine, Timimoune, notre héros nous embarque avec lui à la découverte d'une galerie de personnages). Dans ce documentaire qui fusionne avec la fiction, il est clair que le réalisateur nous met mal à l'aise à travers notre recherche identitaire comme si celle-ci n'a pas été encore tranchée. «Chantier A» nous révèle en fait un hors-champ, celui de l'histoire en sourdine de l'Algérie que peut-être nous méconnaissons.

La cérémonie de clôture sera marquée par la projection du film comédie noire produite par Pedro Almodovar en six sketches «Les nouveaux sauvages» déjà présenté au Festival de Cannes de Damian Szifron avec en avant programme le court métrage impitoyable «Discipline». Bien que la dimension comique soit quasiment omniprésente dans chacun des segments, ces deux films nous apportent des nouvelles du monde. Elles sont féroces, d'un anarchisme réjouissant et où le fil conducteur est la perte de contrôle dans un monde qui nous expose à l'inégalité, l'injustice et l'exigence. «Les nouveaux sauvages» permet ainsi à ses personnages de dépasser les limites du raisonnable, et de réellement péter un câble... !

D. Z.

## Panique au Cinemed 2014 pour cause de collaboration avec l'apartheid

Des dizaines de militants ont interrompu une projection d'un film israélien financé par l'Etat sioniste et présenté au Festival Cinemed 2014 à Montpellier, au sud de la France. La manifestation avait pour but de «dénoncer le partenariat entre la direction de Cinemed et l'Etat d'Israël à travers son consulat à Marseille, et de demander l'expulsion de l'Etat d'Israël de Cinemed». Six films israéliens ont été présentés au festival, qui s'est déroulé jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre, «en partenariat avec le consulat général d'Israël à Marseille».

Festival international du cinéma de Dubai

## «Rani myet» de Yacine Mohamed Benhadj en compétition

Le long métrage «Rani myet» (Je suis mort) du réalisateur algérien Yacine Mohamed Benhadj prendra part à la compétition du 11<sup>e</sup> Festival international du cinéma de Dubai (Emirats arabes unis), prévu du 10 au 17 décembre prochain, indiquent les organisateurs.

Produit en 2014 par BL Films avec le soutien du programme émirati «Indjaz», «Rani myet» sera en lice pour le «Muhr d'or» aux côtés de plusieurs autres productions arabes dont «Dalaphines» (Dauphins) de l'Emirati Walid Chihi, «Koudouret gheir âadiya» (Pouvoirs surnaturels) de l'Egyptien Daoud Abdel Sayed et «El Bahr Min Wara oukoum» (Derrière vous, la mer) du Marocain

Hichem El Asri. «Rani myet», 95 mn, raconte l'histoire de Omar (campé par Omar Chouchene), un voleur de voitures qui découvre dans un véhicule qu'il a volé une mallette remplie d'argent appartenant à un criminel notoire, connu de tous pour sa cruauté.

Né en 1981, Yacine Mohamed Benhadj, écrivain scénariste, a réalisé en 2007 «Eclipse totale», son premier court métrage, «Olivier d'or» en 2008 au Festival national culturel du film amazigh à Sétif.

Le réalisateur algérien est également l'auteur du long métrage «Le puits» de Lotfi Bouchouchi. Par ailleurs, plusieurs productions seront en compétition au 11<sup>e</sup> Festival

international du cinéma de Dubai dans la section court métrage, à l'instar de «Lilat El Gamra El Amiya» (The Night Of The Blind Moon) de la Tunisienne Khadija Fatma Lemkecher, «Essayad Essayie» de l'Irakien Sahim Omar et «Thawret Et'Tango» (La révolution du Tango) du Libanais Elie Kamel.

Fondé en 2004, le Festival international du cinéma de Dubai vise à devenir le plus important événement cinématographique du Proche Orient et d'Afrique du Nord à travers notamment son marché du cinéma le «Dubai Film Market» qui assure une large distribution aux productions arabes. **Hamid F.**

19<sup>e</sup> Sila

## Des livrets en braille offerts aux non-voyants

Des ouvrages en braille dédiés à l'histoire de la guerre de Libération de l'Algérie sont offerts à titre gracieux aux non-voyants par les éditions «Voir par le savoir», présentes au Salon international du livre d'Alger (Sila).

Ces ouvrages – présentés sous forme de coffrets réalisés à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération – comportent des biographies de figures marquantes de la guerre de Libération ainsi que l'Appel du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, la dernière lettre de Hassiba Benbouali à ses parents et l'hymne national, tous retranscrits en braille. Outre ce coffret, réalisé avec le soutien du ministère de la Culture, d'autres publi-

cations sont offertes par le même éditeur aux vistes non-voyants du stand de «Voir par le savoir», a indiqué son directeur, Abderrahmane Amalou.

Cette maison d'édition, qui existe depuis deux ans, a également entrepris de distribuer gratuitement aux écoles spécialisées et associations de non-voyants les 35 titres de son catalogue, des livrets en braille sur des sujets aussi divers que l'histoire, le tourisme, la religion, la culture générale, l'environnement et les arts, entre autres.

Abderrahmane Amalou dit souhaiter orienter sa maison d'édition vers le livre audio, «actuellement en projet». Selon lui, moins de

la moitié des non-voyants en Algérie maîtrisent le braille.

Au pavillon réservé au jeune public, l'éditeur a réservé un espace où des informations sont disponibles pour les non-voyants désireux d'apprendre le braille et leurs familles.

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal avait déclaré, lors de l'inauguration du 19<sup>e</sup> Sila, que l'Etat était «disposé à aider les éditeurs» qui se consacrent au livre en braille.

Ouvert au public depuis jeudi dernier, le 19<sup>e</sup> Salon international du livre d'Alger (Sila) se poursuit jusqu'au 8 novembre au Palais des expositions des Pins maritimes (Safex).

Racim C.

### Agenda culturel

**Palais des Expositions des Pins-Maritimes**

**Jusqu'au 8 novembre :**

19<sup>e</sup> édition du Salon international du livre d'Alger (Sila)

**Musée national des Beaux-Arts**

**Jusqu'au 22 novembre :**

Exposition «De papier et d'aquarelle», avec les artistes Djahida Houadef et Safia Zoulid.

**Palais de la culture Moufdi-Zakaria**

**Jusqu'au 31 janvier 2015 :** 7<sup>e</sup> édition du Salon d'automne des arts plastiques (vernissage le jeudi 31 octobre à 17h).

**Galerie EZZOU'ART**

**Jusqu'au 10 novembre :** Exposition-vente de peinture «La musique et les danseurs... d'ici et d'ailleurs» de l'artiste Mira Naporowska.

## Coup-franc direct



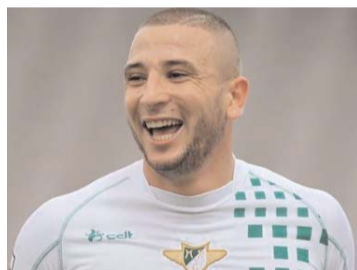
### Le coup de force de la CAF

Par Anouar M.

La CAF a réussi pour l'heure à imposer son point de vue sur l'affaire de l'organisation de la CAN qui devait se dérouler au Maroc en étant intransigeante quant à la nécessité de l'organiser dans le temps imparti, c'est-à-dire au mois de janvier. Avec la visite de la délégation de l'institution africaine à Casa, la Fédération du Royaume chérifien a été dans l'obligation de changer sa position, malgré le fait qu'elle insistait pour reporter le rendez-vous pour le mois de juin prochain. Ainsi, les responsables de la CAF ont demandé des explications aux Marocains pour leur décision surtout qu'ils reçoivent aussi chez eux le Mondial des clubs. Comment demande-t-on de reporter la CAN sous prétexte d'avoir peur du virus Ebola, alors que le Mondial des clubs est maintenu malgré le fait que l'Espagne a connu aussi un cas touché par le virus. Le Maroc semble avoir d'autres raisons qu'elle ne souhaite pas divulguer pour demander le report de cette compétition qu'elle avait pourtant accepté d'abriter une première fois. Les responsables de la CAF ont-ils bien fait d'insister pour le maintien de cette CAN dans ce pays ? Quoi qu'il en soit, cette structure n'avait pas vraiment le choix d'autant plus que cela aurait eu des conséquences néfastes sur elle.

A. M.

## Equipe type des Africains évoluant en Europe Feghouli et Ghilas dans le onze de Footafrika



Les deux internationaux algériens de la Liga espagnole de football, Nabil Ghilas (Cordoue) et Sofiane Feghouli (FC Valence), figurent dans l'équipe type des joueurs africains évoluant dans les cinq championnats majeurs, établie mardi par le site spécialisé Footafrika. Ghilas s'est distingué samedi en inscrivant un doublé lors de la défaite de son équipe sur le terrain de l'Atlético Madrid (4-2), dans le cadre de la 10<sup>e</sup> journée de la Liga. Ghilas a inscrit jusque-là trois buts depuis son arrivée au club andalou durant l'intersaison, en provenance du FC Porto (D 1 portugaise). «L'attaquant algérien a su tirer son épingle du jeu en inscrivant un doublé contre les champions en titre», souligne Footafrika à propos de Ghilas. De son côté, Feghouli, titularisé pour la troisième fois de la saison, lors du déplacement à Villarreal (victoire 3-1), s'est illustré par une passe décisive. «Une grosse activité dans son couloir, qui lui permet d'être impliqué dans un maximum d'occasions de Valence et notamment sur le deuxième but», écrit la même source sur Feghouli. Non retenu pour les deux derniers matches

de l'équipe algérienne face au Malawi, le 11 octobre à Blantyre (2-0) et le 15 octobre à Blida (3-0), Ghilas effectue son retour chez les Verts, à l'occasion des rendez-vous face à l'Ethiopie et le Mali, comptant respectivement pour la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> journées des qualifications à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015, prévus en novembre. Avec 12 points au compteur, l'Algérie, leader incontesté du groupe B, est d'ores et déjà qualifiée pour la phase finale.

#### Le onze type de Footafrika

**Gardien de but :** Vincent Enyeama (Lilla/Nigeria)

**Défenseurs :** Lamine Gassama (Lorient/France), Nicolas Nkoulou (Marseille/France), Abdelhamid El Kaoutari (Montpellier/France), Elderson Echiejile (Monaco/France).

**Milieux de terrain :** Sofiane Feghouli (FC Valence/Espagne), Yaya Touré (Manchester City/Angleterre), Victor Wanyama (Southampton/Angleterre), Victor Moses (Stoke City/Angleterre).

**Attaquants :** Nabil Ghilas (Cordoue/Espagne), Modibo Maiga (FC Metz/France).

### Judo african Open 2014

## Onze Algériens au rendez-vous de Maurice

Algérie sera représentée par onze athlètes dont cinq filles lors de l'African Open de judo-2014 (seniors) prévu du 7 au 11 novembre à Port-Louis (Maurice), a-t-on appris mardi auprès de la FAJ. Le staff technique national a décidé d'intégrer deux judokas juniors, Oussama Djeddi et Djazia Haddad, dans la sélection qui fera le déplacement mercredi à Maurice pour leur offrir l'opportunité de cumuler de l'expérience. «C'est un tournoi important car il permet aux vainqueurs d'engranger 100 points dans le classement mondial en prévision de la qualification aux Jeux olympiques 2016 de Rio», a déclaré à l'APS le nouveau DTN. Samir Sebaâ. Ce dernier (44 ans) a remplacé Nabil

Amalou qui s'est retiré de la présidence de DTN mais qui aura d'autres missions dans cette structure technique fédérale, a précisé la FAJ.

«L'African Open sera aussi une occasion de préparer le Grand Chelem du Japon fin novembre», a encore précisé Sebaâ. Concernant ses objectifs en tant que DTN, Sebaâ a indiqué que la qualification d'un maximum de judokas aux JO-2016 de Rio figure parmi ses principales missions. «Je suis dans la phase du constat. Un bon travail a été effectué par mes prédécesseurs que je remercie au passage. Nous allons opter pour la continuité pour aider les judokas et judokates à progresser davantage», a-t-il expliqué.

# Ligue I (10<sup>e</sup> journée) / Matches avancés L'USMA et la JSK pour la confirmation

■ L'USM Alger et la JS Kabylie qui jouent des matches avancés pour ce vendredi tenteront de confirmer leurs derniers succès enregistrés à l'extérieur de leurs bases.

Anouar M.

La JS Kabylie qui l'avait emporté lors du dernier match à Alger face au Mouloudia local donnera la réplique au récent champion d'Afrique, l'Entente de Sétif dans un match qui se jouera à huis clos au stade du 20-Août 55 d'Alger. Les Canaris partent avec les faveurs du pronostic surtout qu'ils ont le moral au top après le succès face au Doyen. Les gars de la ville des Genêts savent ce qui les attend dans ce match où ils se doivent de l'emporter pour continuer sur cette même lancée et garder la dynamique enclenchée. Toutefois, les coéquipiers de Ciccoleni seront quelque peu handicapés avec l'absence de l'Irakien, Kerrar, blessé. De leur côté, les Sétifiens sont fatigués après les gros efforts déployés pour remporter le titre africain et se présenteront avec une forme quelque peu enta-



Les Canaris décidés à l'emporter

Ph. > DR.

mée. Malgré cela, il faudra s'attendre à une opposition farouche de l'Aigle Noir qui se présentera avec une grande détermination pour repartir d'Alger avec un résultat probant. L'USM Alger, qui l'avait remporté face au MC El Eulma, reçoit l'USM Bel-Abbès qui avait remporté le derby de l'Ouest face au MCO.

Les Rouge et Noir souhaitent maintenant continuer et donc confirmer leur retour en l'emportant face aux gars de la Mekerra qui eux ne se

laisseront pas faire aussi facilement. Les Algérois compteront encore une fois sur leur star, Belaïli pour percer la défense bel-abbésienne et donc prendre les trois points du succès qui leur permettront de se replacer dans le classement et coller ensuite au peloton de tête même si cela ne sera pas une sinécure.

A. M.

#### Programme

JSK - ESS (17h)

USMA - USMBA (19h)

## Ligue II (11<sup>e</sup> journée)

# Choc à Béjaïa, derby à la Mitidja

La 11<sup>e</sup> journée de la Ligue II sera caractérisée par un choc entre deux prétendants à l'accession et qui aura pour théâtre le stade de l'Unité magrébine de Béjaïa et opposera la JSMB locale à la formation du MC Saïda qui avait pris seule la tête du classement lors de la précédente journée. Les Bougiotes qui ont connu une baisse de régime ces derniers temps feront tout pour l'emporter et aller de l'avant et donc reprendre le fauteuil de leader à leur adversaire du jour. Mais il est clair que cela ne sera pas une sinécure pour les locaux d'autant plus qu'en face ils auront une équipe motivée et qui souhaite garder l'écart et pour quoi pas tenter de le creuser en cas de victoire.

Les gars de Saïda voyagent bien et l'ont prouvé à plusieurs reprises et se rendront donc à la capitale des Hamadites pour revenir avec un résultat probant. L'O Médéa qui reste



tout proche de ce duo, aura un déplacement périlleux à effectuer d'autant plus qu'ils se rendront à Tlemcen où le WAT l'attendra de pied ferme.

Il est clair que la mission ne sera pas de tout repos pour cette équipe du Titteri qui doit batailler ferme si elle souhaite revenir avec un résultat probant. La journée sera aussi mar-

quée par ce derby de la Mitidja qui opposera l'USMM Hadjout à l'ESM Koléa. Les gars de Marengo partent avec les faveurs du pronostic mais ces derniers doivent faire attention à cette équipe de Koléa qui ne se laissera pas faire.

L'US Chaouia qui compte jouer aussi les premiers rôles aura fort à faire dans son déplacement à Rélizane où le RCR, qui revient en force ces derniers temps, compte l'emporter.

Raouf F.

#### Programme

Vendredi 7 novembre 2014 à 15h

RCR-USC

ASK-CABBA

CAB-DRBT

USMMH-ESMK

USMB-ABS

CRBAF-ABM

WAT-OM

JSMB-MCS

## Sanctions de la LFP

# Un match à huis clos pour le MC Alger et l'ESM Koléa

Le MC Alger (Ligue 1) et l'ESM Koléa (Ligue 2) ont écopé d'un match à huis clos et d'une amende de 100 000 DA chacun, pour mauvais comportement de leurs supporters au cours de la précédente journée du Championnat, respectivement contre la JS Kabylie et la JSM Béjaïa, indique la Ligue du football professionnel (LFP) sur son site officiel.

Le MCA a été battu (2-4) par les Canaris, au stade Omar-Hamadi de Bologhine, tandis que l'ESMK a été tenu en échec (1-1) par la JSM

Béjaïa, à Koléa, d'où le comportement déplacé de leurs supporters respectifs, car ayant trouvé beaucoup de mal à digérer ces échecs à domicile.

La commission de discipline de la LFP devait trancher également dans l'affaire MC EL Eulma - USM Alger (1-2), disputé au stade Messaoud Zougar pour le compte de la même journée, mais le verdict a été reporté finalement pour l'après audition du président usmiste, Rabah Haddad et du coach Eulmi, Denis Goavec.

Le dirigeant usmiste et l'entraî-

neur français sont convoqués à la prochaine séance de la commission de discipline, indique encore la LFP, tout comme le président de la JS Kabylie, Mohand Chérif Hannachi.

Le premier responsable administratif des Canaris devait se présenter mercredi dernier devant la commission de discipline, mais il a transmis des documents prouvant son indisponibilité à répondre à cette convocation, le jour indiqué.

Son audition a donc été reportée à la prochaine séance de la commission de discipline.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Direction du commerce et des prix

## Les produits alimentaires importés soumis à des contrôles rigoureux

LES ÉLÉMENTS de la brigade de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes intensifient la pression au niveau des marchés, des magasins de vente, des entrepôts sous douane et des usines de transformation par des contrôles inopinés. Un communiqué de la direction du commerce et des prix de la wilaya indique qu'au cours de la dernière décennie du mois d'octobre, pas moins de 50 commerces, des magasins d'alimentation générale, de prestation de service et d'industrie (usine de transformation de produits alimentaires) ont été contrôlés. Ils ont relevé 7 infractions, à savoir défaut d'étiquetage, d'hygiène, et sanctionné les commerçants récalcitrants par des amendes.

Quant aux contrôleurs chargés de la pratique commerciale, ils ont effectué 42 interventions dans diverses activités commerciales. 20 infractions ont été enregistrées et donné lieu à des sanctions à l'encontre de 19 commerçants. Les amendes sont estimées à près de 30 000,00 DA. Selon le commu-

niqué, il n'a été relevé aucune infraction pour vente ou achat sans facture.

Dans le cadre des opérations de contrôle des produits importés, les inspecteurs chargés des contrôles aux frontières, des subdivisions (entrepôts sous douanes) de Corso, Boudouaou et de Khemis El Khechna, ont accordé, pour la même période, pas moins de 179 autorisations et refusé deux autres dossiers pour divers défauts, surtout l'étiquetage, liés aux caractéristiques du produit importé, notamment alimentaires. Ces produits sont passés au peigne fin avant la délivrance de l'autorisation, a rassuré un inspecteur de ladite brigade. Ce dernier a expliqué que «l'étiquetage des produits vise avant tout à garantir la diffusion d'une information utile pour le consommateur sur la composition du produit alimentaire, et ce, pour assurer sa sécurité et préserver sa santé».

A. Kichni

## La Française Lydie Salvayre obtient le prix littéraire

### Kamel Daoud rate le Goncourt

LA FRANÇAISE Lydie Salvayre a reçu, hier, le Goncourt, le plus prestigieux des prix littéraires français, pour «Pas pleurer», un roman sur la guerre d'Espagne, devançant les deux grands favoris, l'Algérien Kamel Daoud et le Français David Foenkin. Le roman de cette auteure française est hanté par la figure de l'écrivain français Georges Bernanos et la voix de sa propre mère qui lui raconte au soir de sa vie l'insurrection libertaire de 1936 en Espagne.

«Pas pleurer» a été choisi par les jurés au 5<sup>e</sup> tour, par 5 voix contre 4 au roman de Kamel Daoud, «Meursault contre-enquête», déjà distingué de plusieurs Prix dont «Liste Goncourt-le choix de l'Orient», obtenu récemment au Salon du livre francophone de Beyrouth.

«Meursault, contre-enquête», publié en Algérie par les éditions Barzakh en 2013 et en France par Actes Sud en 2014, est le premier roman de Kamel Daoud.

Samy H.

## Criminalité

### Opération «coup-de-poing» à Miliana

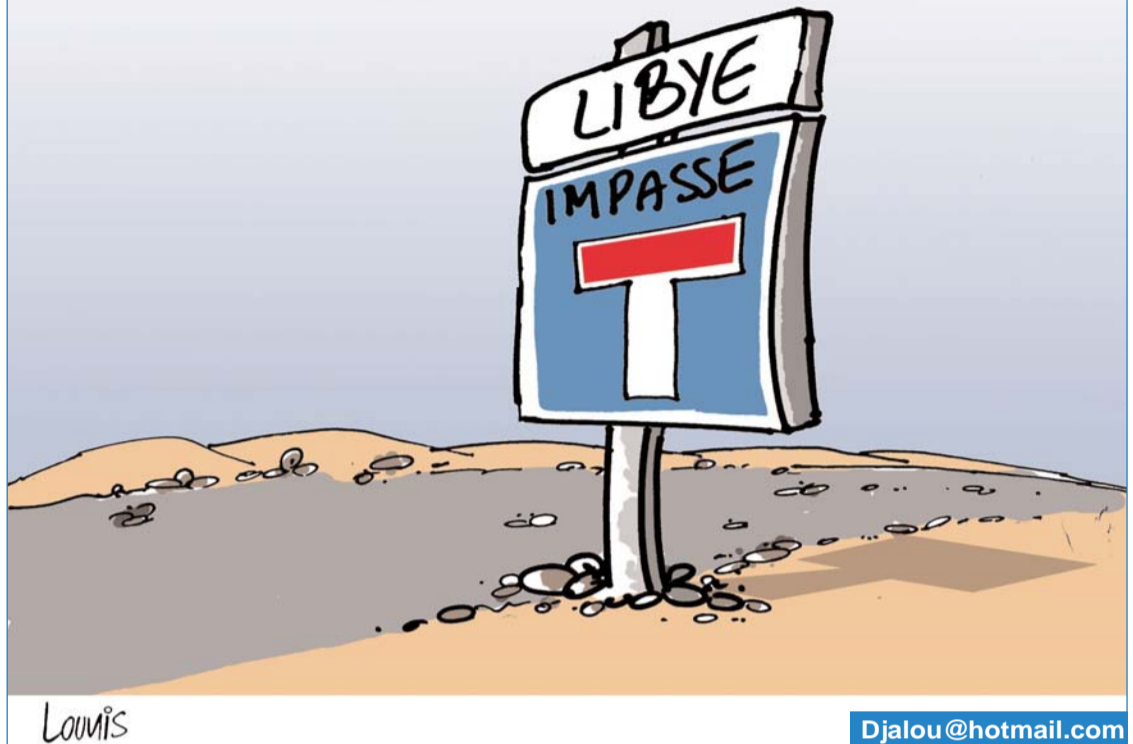
UNE OPÉRATION «coup-de-poing» visant la lutte contre la criminalité urbaine a été lancée mardi par les services de sécurité dans la ville de Miliana (Ain Defla), a-t-on appris, hier, auprès de la sûreté de wilaya.

Plusieurs endroits de la ville ont constitué le point de mire des services de sécurité lors de cette opération inopinée, à l'instar notamment des cités «Al abtal», «Ras el akba» et «5-Juillet» auxquelles s'ajoute la gare routière de la ville, a-t-on indiqué de même source. L'identité de 35 personnes a été vérifiée et de nombreux véhicules ont été contrôlés au cours de cette opération de deux heures, lancée à 17h de la même journée, a-t-on précisé de

même source. L'opération, à laquelle ont pris part 130 policiers en tenue et en civil, a été favorablement accueillie par les citoyens de la ville, a-t-on noté de même source.

Ali O.

## LA CRISE LIBYENNE TOUJOURS SANS ISSUE



Djalou@hotmail.com

Dans quatre wilayas de l'est du pays

## Saisie de pièces archéologiques volées

■ Les éléments de la cellule régionale de lutte contre l'atteinte aux biens culturels et historiques, rattachée au groupement territorial de Souk Ahras, ont notamment mis la main, à Ain Assel (El Tarf), sur une statuette représentant un visage asiatique que détenait un couple, ainsi que sur une statuette en cuivre et un buste de la reine d'Égypte Néfertiti qu'un individu tentait de vendre à Oum El Bouaghi.

Par Safy T.

Plusieurs pièces archéologiques illégalement détenues par des contrebandiers ont été saisies, durant les 9 premiers mois de l'année en cours, dans les wilayas de Souk Ahras, El Tarf, Guelma et Oum El Bouaghi, a-t-on appris, hier, auprès du groupement territorial de la Gendarmerie nationale, à Souk Ahras. Les éléments de la cellule régionale de lutte contre l'atteinte aux biens culturels et historiques, rattachée au groupement territorial de Souk Ahras, ont notamment mis la main, à Ain Assel (El Tarf), sur une statuette représentant un visage asiatique que détenait un couple, ainsi que sur une statuette en cuivre et un buste de la reine d'Égypte Néfertiti qu'un individu tentait de vendre à Oum El Bouaghi. Quarante pièces de monnaie ancienne, un vase et une statuette représentant un homme prosterné ont également été saisis durant la même période dans la commune de Boumahra Ahmed (Guelma), à la suite de la fouille d'une voiture au bord de

laquelle se trouvaient deux personnes originaires de Souk Ahras. Les gendarmes ont aussi saisi, à Sedrata (Souk Ahras), divers objets antiques en cuivre, un manuscrit islamique, deux jarres et des statuettes d'animaux trouvées en possession de deux personnes placées

sous contrôle judiciaire. Les activités de la cellule régionale de lutte contre l'atteinte aux biens culturels et historiques, basée à Souk Ahras, s'étendent aux wilayas de Souk Ahras, Tébessa, El Tarf, Annaba, Oum El Bouaghi et Guelma. S. T.

Sidi Bel-Abbès

### Un réseau de trafiquants de drogue démantelé

LES SERVICES de la Gendarmerie nationale de Sidi Bel-Abbès ont démantelé, mardi, un réseau de trafiquants de drogue et saisi 16,5 quintaux de kif provenant du Maroc, a-t-on appris hier à Oran, auprès de ce corps sécuritaire. Les enquêtes diligentées par les services de la Gendarmerie nationale, suite à la découverte de cette quantité de drogue dans un entrepôt au centre-ville de Sidi Bel Abbès, ont conduit au démantèlement de ce réseau qui a des ramifications

au Maroc, Tlemcen, Oran, Blida, Tébessa et en Tunisie (destination de cette quantité saisie), a-t-on indiqué. Les éléments de la section de recherches de la gendarmerie de Sidi Bel-Abbès, appuyés par ceux d'unités et de brigades territoriales, ont mis en exécution un plan en exploitant des informations, faisant état d'une quantité de kif traité que des trafiquants s'approprient à transporter vers les frontières Est du pays. Les enquêteurs, qui ont utilisé des chiens de la brigade canine, ont réussi à découvrir le lieu où était dissimulée la drogue, une cache couverte de sable et au-tres matériaux de construction, à l'intérieur d'un entrepôt. D'autres quantités ont été découvertes au niveau d'une conduite d'huiles utilisées recouverte de bois, a-t-on ajouté. Les mêmes services ont arrêté le propriétaire de l'entrepôt âgé de 76 ans et identifié deux acolytes en fuite, qui sont activement recherchés, selon la même source. S. D.

## Tunisie

### Trois militaires tués dans une attaque terroriste

TROIS MILITAIRES tunisiens ont été tués hier dans une «opération terroriste» visant le bus qui les transportait dans le nord-ouest du pays, a annoncé le ministère de la Défense tunisien.

«Trois militaires ont succombé à leurs blessures. Douze personnes ont aussi été blessées, dont deux gravement, dans cette attaque qui a visé un véhicule transportant des militaires et leurs familles», a déclaré le porte-parole du ministère, Belhassen Oueslati, cité par l'agence de presse tunisienne

TAP.

Une source militaire de Jendouba, citée par l'agence, a pour sa part indiqué qu'«une attaque terroriste armée a pris pour cible, hier après-midi, un bus transportant des membres des familles de militaires, sur la route reliant les gouvernorats du Kef et de Jendouba, précisément au niveau du virage séparant la zone d'El Mahassine et celle de Borj El Ifa, faisant plus de huit blessés».

APS